

DELIBERATION DDB2023_054

Nombre de membres du bureau	
en exercice	57
Présents	40
Votants	44
Pouvoirs	4

Date de convocation du Bureau communautaire délibérant du Grand Périgueux le

LE 16 novembre 2023, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE CHAMIERES - FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS VENANT EN ACCOMPAGNEMENT DES OPÉRATIONS STRUCTURANTES - POINT DELIBERANT

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADDES, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PROTANO, Mme SALOMON, M. TALLET, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. NOYER, M. MARSAC, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, Mme GONTHIER, M. LACOSTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. REYNET, M. FOUCHIER, M. MOTARD, M. MALLET, M. SERRE, M. CADET, M. AMELIN, M. CHAPOUL

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADDES
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. LAGUIONIE donne pouvoir à M. LE MAO
Mme DOAT donne pouvoir à Mme LABAILS

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE CHAMIERIS - FINANCIER ESPACES PUBLICS VENANT EN ACCOMPAGNEMENT DES OPÉRATIONS DELIBERANT

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire un certain nombre de ses pouvoirs.

Considérant que l'un des principaux enjeux du projet de renouvellement urbain (PRU) de Chamiers est de désenclaver le quartier ce qui implique de restructurer le maillage routier, cyclable et piéton intra et extra quartier.

Que l'intégralité de ce volet « mobilité douce et espaces publics » du PRU a été confiée par la commune de Coulounieix-Chamiers au Département de la Dordogne, lequel assure la co-maîtrise d'ouvrage avec la commune par convention. Il en assure ainsi la maîtrise d'ouvrage, le préfinancement intégral et l'obtention des subventions en perception directe.

Que dans son règlement d'intervention en faveur des quartiers prioritaires voté le 28 mai 2015, Le Grand Périgueux a prévu d'accompagner ce type d'opérations d'investissement de requalification des espaces publics à hauteur de 20 % maximum (hors acquisition et travaux de voirie).

Cette participation prévisionnelle du Grand Périgueux est mentionnée dans la convention et l'avenant 1 signés avec l'ANRU et reste soumise à une demande formelle de subvention à chaque opération, **dans la limite de 764 063 € au global sur les espaces publics, toutes opérations confondues.**

Considérant que le Département a sollicité une subvention de **156 468,57 €** auprès du Grand Périgueux sur une première phase de travaux à l'entrée de quartier constituée par le triangle des voies Tananarive / De-Lattre-de-Tassigny / Général-de-Gaulle et les espaces publics accompagnant le pôle des solidarités (maison de quartier Claudie Haigneré, centre social, centre communal d'action sociale et centre médico-social départemental).

Que cet aménagement des espaces publics autour du pôle des solidarités vise plusieurs objectifs :

- Créer des espaces publics et paysagers qualitatifs,
- Intégrer les modes actifs avec des voies cyclables et piétonnes sécurisées dans le maillage routier intra et extra quartier,
- Créer des lieux de rassemblement ouvert à tous : parvis de la maison de quartier, cour intérieure du pôle des solidarités.

Que le projet est conforme au descriptif de l'opération tel que mentionné dans la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier de Chamiers signée en juin 2019.

L'opération comprend :

- La requalification de la rue Tananarive et de l'avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny (voiries, trottoirs, voies cyclables et stationnements).
- La reprise des trottoirs de l'avenue du Général de Gaulle jouxtant le pôle des solidarités.
- La création du parvis de la maison de quartier.
- L'aménagement de la cour intérieure du pôle des solidarités.



Que le plan de financement prévisionnel de cette 1ère opération « Espaces publics » est le suivant :

Dépenses HT	Montant	Ressources	Montant	%
Aménagements routiers	442 923,79 €	Ville de Coulounieix-Chamiers	309 132,76 €	25 %
Aménagements piétons, cyclables et paysagers	782 342,85 €	CA Le Grand Périgueux	156 468,57 €	13 %
		Etat	245 053,33 €	20 %
		ANRU	514 611,98 €	42 %
Total	1 225 266,64 €	Total	1 225 266,64 €	100 %

Considérant que la participation du Grand Périgueux serait de **156 468,57 euros**, conformément au règlement d'intervention du Grand Périgueux en faveur des quartiers prioritaires, soit 20 % d'une dépense éligible de 782 342,85 € correspondant aux dépenses favorisant les déplacements doux et les aménagements paysagers (hors routes).

Que cette participation est conforme à la convention et l'avenant 1 signés avec l'ANRU (FAT n°24-001-004). Elle constitue un plafond et pourra être réajustée en cas de baisse du coût d'opération.

Que la subvention s'inscrit dans l'autorisation de programme n°201806 relative aux investissements indirects du Grand Périgueux sur les aménagements du quartier dans le cadre du PRU.

Que le versement de la subvention au Département sera effectué sur présentation des justificatifs de factures, dans la limite des crédits de paiements votés chaque année, au fur et à mesure de l'avancement de l'opération.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Valide la participation financière du Grand Périgueux (à la solidarité) conformément aux engagements de la convention ANRU, pour un montant de **156 468,57 euros maximum** (AP n°201806).
- Valide les modalités de versement proposées.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 28/11/2023	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 28/11/2023	Périgueux, le 28/11/2023
	Le Président, Jacques AUZOU

